

Copyright photo : CC146A SERVICE IMAGES

## Pour vous accompagner

- **La Chambre d'Agriculture** met à disposition ses équipes aux compétences multiples, pour vous garantir un accompagnement sur mesure, en toute objectivité.
- **Les experts-comptables CERFRANCE et AUCAP Terravea** mobilisent leurs compétences et ressortent les chiffres-clés de votre situation économique et financière. Ils vous écoutent afin de dresser avec vous un diagnostic pertinent de votre exploitation.
- **La Direction Départementale des Territoires** met en œuvre les dispositifs d'aides aux exploitations fragilisées et pilote la cellule départementale d'urgence. Elle peut organiser des tables rondes pour trouver la solution adaptée à la situation de votre exploitation.
- **Les Travailleurs sociaux de la Mutualité Sociale Agricole** sont à votre écoute et peuvent vous accompagner, dans une approche individuelle et/ou collective, face à des difficultés socio-économiques, et/ou des besoins de prévention-santé.
- **Les travailleurs médico-sociaux du Conseil Départemental** peuvent vous conseiller et accompagner dans la gestion du budget familial, l'éducation de vos enfants, l'accès à vos droits, assurer soutien et conseil lors d'une grossesse ou dans les soins à apporter à vos jeunes enfants (0-7 ans).



Pour contacter les structures partenaires :



06 70 78 36 85

# Faire face, ENSEMBLE

Accompagner les agriculteurs  
en situation de fragilité





## Vous avez besoin d'un soutien ?

### • Accompagnement humain

“ je n'arrive plus à surmonter seul mes difficultés ”

### • Technique et économique

“ j'ai besoin de réfléchir à une optimisation ou une réorientation de mon exploitation ”

### • Organisationnel

“ je suis dépassé par la gestion de mon exploitation ”

### • Administratif

“ je suis en retard dans le suivi administratif de mon exploitation ”

### • Financier


“ je ne dégage plus un revenu suffisant ”

### Nos organismes vous proposent une démarche concertée :

- ➔ pour vous aider à mieux comprendre l'origine de vos difficultés
- ➔ pour vous accompagner dans votre recherche de solutions

Une démarche concertée en toute confidentialité

## Comment entrer dans la démarche ?

- 1] ➔ je contacte le  **06 70 78 36 85** ou l'un des partenaires du dispositif
- 2] ➔ Je réalise un état des lieux de mon exploitation et j'exprime par écrit mes difficultés et besoins au moyen de l'auto-diagnostic, lors d'un rendez-vous physique avec un référent Faire face, Ensemble
- 3] ➔ Grâce à l'état des lieux et l'auto-diagnostic, ma situation est examinée en comité technique composé exclusivement d'agents des organismes suivants :

- Direction départementale des territoires
- Chambre d'agriculture
- Experts comptables : CERFRANCE et AUCAP Terravea
- Mutualité sociale agricole
- Conseil Départemental



- 4] ➔ Le comité technique me propose un plan d'accompagnement concerté et adapté qui peut comprendre une ou plusieurs des actions suivantes :
- Accompagnement global pour moi et ma famille
  - Analyse technico-économique et financière approfondie
  - Gestion de la trésorerie et des créanciers
  - Accompagnement lors des démarches administratives, dans une perspective d'autonomie
  - Accompagnement par un bénévole formé et habilité
  - Perspectives d'évolution professionnelle...